

## Alerte sur les «laits de soja» pour les bébés

Compte Test - 2013-03-14 21:22:00 - Vu sur pharmacie.ma

Dans un avis rendu public ce jeudi, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) alerte les parents sur les risques liés à la consommation des «laits végétaux» chez les bébés âgés de moins d'un an. «Ces boissons ne permettent pas de couvrir les besoins nutritionnels très spécifiques des nourrissons, conclut le rapport. Leur utilisation peut donc entraîner des insuffisances d'apport, des carences, voire des accidents sévères.»

L'Agence s'est autosaisie de la question en octobre 2011 après avoir été informée, dans le cadre de sa mission de «nutrivi-gilance», d'une dénutrition très grave chez un enfant de 12 mois nourri exclusivement au lait d'amande. Deux études menées entre 2008 et 2011 ont, par ailleurs, recensé 13 cas de complications imputables à la consommation de jus de riz, de châtaigne, d'amande et de soja. Des arrêts de croissance, une anémie sévère, des carences en calcium, en vitamine D et en sodium ont notamment été observées lors de l'hospitalisation de ces jeunes enfants.

Même lorsque la consommation de ces jus est modérée, elle intervient toujours en remplacement du lait maternel ou des laits maternisés et prive, de ce fait, l'enfant d'apports indispensables à sa croissance. Or celle-ci est phénoménale entre la naissance et un an. Pendant cette courte période, le poids du bébé est multiplié par trois, tandis que celui de son cerveau passe de 300 grammes à 1 kg et que sa taille augmente de 50 %. «À cet âge, une situation de déficit nutritionnel entraîne des effets biologiques non visibles qui se manifesteront à moyen et long terme par des troubles du développement, souligne le Pr Margaritis. Les répercussions sont d'autant plus sévères que l'insuffisance d'apport est précoce, importante et prolongée.»

Pour se faire une idée de la composition de ces boissons, l'Anses a examiné 211 jus végétaux et laits non bovins (de chèvre, de brebis, de jument ou d'ânesse) vendus dans le commerce. Dans 73 % des cas, l'apport énergétique s'est révélé inférieur au seuil fixé par la réglementation sur l'alimentation infantile. 83 % des boissons contiennent trop ou trop peu de protéines, 77 % pas assez de lipides et 69 % présentent des quantités de sodium inadaptées. Pourtant, certains de ces produits comportent des mentions d'étiquetage suggérant une possibilité d'utilisation chez l'enfant (par exemple, «recommandé pour une croissance harmonieuse» ou «peut se donner à un bébé au biberon»).

Selon l'Anses, «Le lait maternel est l'aliment le mieux adapté au nourrisson. En l'absence d'allaitement ou en complément de celui-ci, seules les préparations spécialement formulées pour les bébés peuvent couvrir leurs besoins.»